

**Mémoire**

**Consultation prébudgétaires**

**Budget du Québec 2021/2022**

**Par : Fédération Canadienne des Retraités**

**14 février 2021**

**Personne ressource :**

**Jean-Paul Joannis, Trésorier**  
**Fédération Canadienne des Retraités**  
**Cél. : 514-603-3108**  
**Courriel : [jeanpauljoannis@bell.net](mailto:jeanpauljoannis@bell.net)**  
**[www.pensioners.ca](http://www.pensioners.ca)**

## **Soumission**

La Fédération Canadienne des Retraités (FCR) est heureuse de présenter ce mémoire aux consultations prébudgétaires du Québec pour 2021/2022.

La pandémie de Covid-19 a révélé de nombreuses fissures dans les fondations sociétales censées protéger nos aînés. Il est maintenant temps de réparer ces fissures. Cela doit inclure la lutte contre l'absence de protection des pensions pour les retraités à prestations déterminées. Les retraités et futurs retraités du Québec ont le droit de vieillir dans la dignité et la sécurité financière.

Nous avons vu des retraités payer le prix d'une réglementation inadéquate sur les pensions et l'insolvabilité. Des entreprises comme Nortel, Sears, Mabe, White Birch, GCM et bien d'autres ont largement respecté les règlements et ont pourtant laissé les retraités face à des pertes de revenus importantes pour le reste de leur vie.

La Fédération Canadienne des Retraités croit qu'il existe des solutions qui peuvent mieux protéger les retraités sans imposer un fardeau au gouvernement ni aux contribuables. La FCR préconise une sécurité de pension similaire à ce qui est déjà en vigueur en Ontario depuis plus de quarante ans. Il serait juste pour les retraités du Québec, d'avoir le même type de protection appréciée par les retraités de l'Ontario.

Pour protéger la sécurité financière future des retraités, il faut tenir compte des points suivants :

1. Les pensions sont des salaires différés. Ils sont gagnés en travaillant, payables après la retraite.
2. Les retraités ont gagné la pension à laquelle leur ancien employeur s'était engagé durant leurs années de travail.
3. Le gouvernement a la responsabilité importante de veiller à ce que les pensions soient versées comme promis. Ce sont les gouvernements qui établissent les règles de régulation des retraites, en précisant notamment comment les retraites doivent être financées.

Aussi, tout comme la FADOQ qui supporte l'implantation d'une assurance pension, nous sommes entièrement d'accord avec leur énoncé suivant :

<< Au Québec, un tel régime permettrait à des retraités de maintenir leur niveau de vie et de continuer leur contribution à l'économie. De plus, ce type de mesure diminuerait les recours aux services gouvernementaux de soutien. >>

Il ne faut pas oublier que sans l'assurance pension, les contribuables du Québec **doivent payer tous les frais indirects occasionnés à la suite de faillites de compagnies**, tel que :

- Diminution dramatique du pouvoir d'achat des retraités. Ceci diminue directement leur apport économique au Québec.
- Intégration prématurée à l'hébergement de type CHSLD pour les retraités à faible revenu.
- Les frais médicaux qui ne sont plus couverts par les assurances privées.
- Les frais de support des services sociaux du Québec, pour combattre entre autres la détresse psychologique due à l'insécurité financière.

Pour votre information, lors de nos discussions avec Retraite Québec concernant le projet d'assurance pension au Québec, à aucun moment on nous a présenté quel sont les coûts engendrés à cause de l'absence d'un régime d'assurance pension au Québec.

Sachez qu'il y a de plus en plus de retraités au Québec qui se posent la question suivante :

- En comparant l'Ontario avec le Québec, à revenu égal, pourquoi au Québec, on paie plus d'impôt et de taxes de vente, mais on n'a pas de protection pour nos pensions lors de faillite d'entreprise?

Finalement, pourquoi dans le secteur public, il y a sous la responsabilité de Retraite Québec, cinq (5) comités de retraite (RREGOP, RRPE, RREM, RRMSQ et RRAPSC), mais aucun comité de retraite pour le secteur privé. Ce comité pourrait offrir l'opportunité à ces retraités, d'être consultés en vue d'améliorer les régimes actuels et suggérer des idées pour inciter les travailleurs d'être couverts par un régime de pension, car l'on sait qu'avec la population vieillissante, le besoin d'obtenir une bonne pension, doit être considéré comme une nécessité s'ils ne veulent pas vivre leur vieux jours tout près du seuil de pauvreté.

### **Recommandations**

- Établir une commission pour instaurer un régime d'assurance de pension similaire à celui de l'Ontario ou tout autre type de système pour sécuriser les retraités à prestations déterminées subissant une diminution de pension.
- Créer un comité de retraite pour les retraités du secteur privé, afin que ces derniers puissent être consultés.